

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

2025.038

Section I - Acheteur public

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Dénomination Chambre de commerce et d'industrie de Corse	A l'attention de Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'industrie de Corse
Adresse Hôtel Consulaire Rue du Nouveau Port	Code postal 20293 CEDEX
Localité/ville BASTIA	Pays: France
Téléphone: 04.95.54.44.44	Télécopieur: 04.95.54.44.45

2. Type d'acheteur public:

- Etat
 Collectivité territoriale
 Autre (*préciser*)

Section II - Objet du marché

II.1 Objet :

Appel à candidature pour des prestations de maintenance, d'entretien et de fourniture des installations de détection incendie, de désenfumage, d'éclairage de sécurité et de sonorisation des aérogares de Bastia-Poretta et de Calvi Sainte-Catherine.

La description précise des prestations à réaliser et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières qui sera transmis aux entreprises dont la candidature aura été déclarée recevable.

II.2 Nomenclature européenne CPV :

50324200-4 - Services de maintenance préventive

48952000-6 - Systèmes de sonorisation

31625100-4 - Systèmes de détection d'incendie

31625200-5 - Systèmes d'alarme incendie.

34990000-3- Équipements de contrôle, de sécurité, de signalisation et d'Éclairage.

II.3 Durée de l'accord cadre

L'accord cadre est passé pour une durée de 04 (quatre) ans à compter de sa notification.

Section III - Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1 Mode de passation du marché.

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable- définie par les articles L.1 à L.6, R.2124-4, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23, R.2162-2 al.2, R.2162-4 -2°, R..2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande publique.

III.2 Mode de dévolution :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

- **Lot 1 : Aéroport de Bastia-Poretta**
- **Lot 2 : Aéroport de Calvi Sainte-Catherine**

III.3 Le marché est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.2 du Code de la Commande Publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord-cadre sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 500 000 €HT pour chacun des lots.

III.4 Unité monétaire du marché

L'euro

III.5 Modes de financement et de règlements du marché

Les prestations seront financées par les budget des sections comptables 130 et 135, et réglées par mandat administratif suivi d'un virement bancaire sous 30 jours au plus tard à la réception des factures.

III.6 Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

III.7 Groupement des offres

Les entreprises peuvent présenter leur offre sous forme de groupement solidaire ou conjoint. Une même entreprise ne pourra figurer dans plusieurs groupements ni présenter simultanément une offre groupée et une offre individuelle.

III.8 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

Section IV –Modalités de présentation et d'envoi des candidatures

IV.1 La dématérialisation des propositions

La dématérialisation des marchés publics est obligatoire depuis le 1er octobre 2018.

L'article R2132-7 du code de la commande publique prévoit que « Sous réserve des dispositions des articles R. 2132-11 à R. 2132-13, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché en application du présent livre **ont lieu par voie électronique.**

Un moyen de communication électronique est un équipement électronique de traitement, y compris la compression numérique, et de stockage de données diffusées, acheminées et reçues par fils, par radio, par moyens optiques ou par d'autres moyens électromagnétiques ».

Seront déclarées irrégulières les offres qui seront transmises au format papier ou sur un support électronique comme une clé USB.

Les candidats doivent transmettre leur candidature et offre par voie dématérialisée en se rendant sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

Les documents transmis par voie électronique, peuvent être signés électroniquement, en respectant les modalités prévues à l'Arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique

L'arrêté définit les modalités d'utilisation de la signature électronique et du certificat qualifié nécessaire pour que le signataire d'un marché public puisse être considéré comme ayant valablement donné son consentement.

Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément. Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

Copie de sauvegarde

Parallèlement à un envoi électronique de la candidature et de l'offre, les candidats peuvent envoyer une copie de sauvegarde sur support physique (support électronique ou papier), portant la mention extérieure apparente « copie de sauvegarde ». Celle-ci ne sera ouverte qu'en cas de défectuosité de l'offre dématérialisée. (R2131-11 CCP)

IV.2 Les modalités d'envoi

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat, dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur réponse sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat. (<https://www.marches-publics.gouv.fr>)

Ils devront déposer les documents ci-dessous :

Dossier candidature : outre DC 1 et DC 2 complétés (à télécharger sur le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>) :

- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.
- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.
- Agrément constructeur TOA y compris recyclage pour une durée de 2 ans minimum à compter de l'année de publication du marché cité en objet.
- Agrément constructeur ESSER et qualification des personnels aux interventions de niveau 4 sur les centrales de détection et les Centralisateurs de Mise en Sécurité Incendie (CMSI) de type ESSER d'une durée de 2 ans minimum à compter de l'année de publication du marché cité en objet.

L'ensemble des pièces techniques et financières doivent être complétées, signées et retournées par le candidat sous peine d'irrecevabilité de leur offre.

Section V – Ouverture des plis et critères de sélection des offres

V.1 Ouverture des plis

L'ouverture des plis n'est pas publique et les candidats n'y sont pas admis.

Seuls peuvent être ouverts les plis contenant les candidatures qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites qui ont été annoncées dans l'avis d'accord cadre.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, l'Entité Adjudicatrice qui constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, peut demander aux candidats de compléter leur dossier conformément aux dispositions de l'article R2144-2 du Code de la Commande Publique.

Les plis contenant les candidatures seront examinés par l'Entité Adjudicatrice aux fins de recevabilité. Les candidats qui n'auraient pas la qualité pour présenter leur candidature à l'accord cadre ou dont les capacités paraîtraient insuffisantes seront éliminés.

Les entreprises seront sélectionnées notamment sur la base :

- De leurs capacités économiques et financières.
- De leurs capacités techniques et professionnelles.
- Des prestations similaires effectués sur les trois dernières années.
- Agrément constructeur TOA y compris recyclage pour une durée de 2 ans minimum à compter de l'année de publication du marché cité en objet.
- De leur aptitude à exécuter des prestations de maintenance sur les installations en place du constructeur ESSER et TOA sur l'aéroport de Bastia (lot 1) avec fourniture des agréments et qualifications des personnels aux interventions de niveau 4 sur centrale de détection incendie catégorie A. Ces attestations doivent être en « cours de validés » de 02 (deux) ans minimum à compter de la publication du marché).

Les candidats non retenus en sont informés conformément à l'article R2181-1 du Code de la Commande Publique.

Réception des offres :

Une lettre d'invitation à soumissionner, est envoyée par voie dématérialisée, via la plateforme des Achats de l'Etat, (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) simultanément à tous les candidats sélectionnés.

Le DCE sera à télécharger sur la plateforme des achats grâce au code d'accès qui sera indiqué dans l'invitation à soumissionner.

Les offres devront être transmises par voie électronique via la plateforme des Achats de l'Etat permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et d'en garantir la confidentialité.

Seuls peuvent être ouverts les plis contenant les offres qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de leur réception qui ont été annoncées dans la lettre d'invitation à soumissionner et sur la plateforme des achats de l'Etat.

Les offres inappropriées seront éliminées.

Les offres irrégulières ou inacceptables pourront être régularisées en phase de négociation, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

V.II Négociation et jugement des offres pour l'accord-cadre

La négociation :

La négociation est engagée avec les candidats sélectionnés ayant déposés une offre dans les délais indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Ces derniers recevront un courrier de négociation par voie dématérialisée et devront soumettre leur réponse sur la plateforme des Achats de l'Etat.

La négociation ne peut porter sur l'objet du marché ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution de l'accord cadre tels qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.

La négociation est conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats. Les informations données aux candidats ne peuvent être de nature à avantager certains d'entre eux.

L'Entité Adjudicatrice ne peut révéler aux autres candidats des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un candidat dans le cadre de la négociation, sans l'accord de celui-ci.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

V.2 Critères de sélection des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

- **Prix : 50 % ;**
- **Valeur technique : 50% :**
Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :
 - Références sur un site aéroportuaire concernant les prestations définies au CCTP.
 - Effectifs des techniciens affectés à la maintenance des sites et localisation de l'agence où ils sont rattachés.
 - Qualification et formation du personnel (profils types) dédiés à la réalisation des prestations conformément au CCTP. Le CV de chaque technicien devra être fourni indiquant son lieu de résidence.
 - Liste exhaustive du stock de pièces de rechange, nom du fabricant, délais de livraison et lieu d'implantation de ce stock. (Annexe 2 du CCTP).
 - Méthodes d'organisation et de planification, envisagées spécifiquement pour l'exécution du marché (maintenance préventive, délais d'intervention pour la maintenance corrective) et plus particulièrement :
 - Modalités d'organisation des visites préventives et Modalités d'organisation des astreintes et de prise en charge des demandes de dépannage (existence ou non d'une plateforme téléphonique), le mémoire technique devra également préciser si le candidat a un accord avec les constructeurs ESSER et TOA.

Section VI Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions pour le l'marché est de 6 mois à compter de la date limite fixée pour la réception des offres annoncée dans l'avis d'marché.

Section VII Renseignements complémentaires

1. Des informations administratives complémentaires peuvent être obtenues au :

En posant une question sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

2. Adresse à laquelle les documents de consultation peuvent être obtenues

Sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

3. Adresse à laquelle les offres/demandes de participation /projets /candidatures doivent être déposées

Sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

4. Adresse auprès de laquelle des informations techniques complémentaires peuvent être obtenues

Sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat
<https://www.marches-publics.gouv.fr>